

Aperçu

Le présent document présente les principaux événements financiers et actions qui ont influé sur les activités de la CVMO au cours du dernier exercice et offre un aperçu des plans qu'elle compte mettre en œuvre en 2011–2012. Le contexte et les défis avec lesquels la CVMO doit composer, ainsi que les détails des principaux éléments pris en compte dans le cadre de l'élaboration des plans, y figurent également. Des renseignements supplémentaires sur les plans de 2011–2012 sont inclus dans l'énoncé des priorités de la CVMO, qui est accessible à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Certains énoncés du présent rapport annuel sont prospectifs et sont sujets à des risques et des incertitudes. Il est possible que les résultats ou les événements prévus dans ces énoncés diffèrent sensiblement des résultats ou des événements réels. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements divergent des prévisions actuelles sont décrits dans la section consacrée aux risques et aux incertitudes. Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « sera », « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs. La CVMO a fondé ces énoncés prospectifs sur ses perspectives actuelles à l'égard des événements et des rendements financiers futurs. Les lecteurs sont avisés du fait que toute hypothèse, bien qu'elle soit raisonnable au moment de sa publication, ne saurait garantir un rendement futur.

Le présent document doit être lu conjointement avec les états financiers. Les états financiers présentent les résultats de la CVMO pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, ainsi que les données comparatives de 2010 et les notes afférentes. À moins d'indication contraire, le renvoi à une année, par exemple 2011, se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars de l'année en question. Les facteurs qui ont influé sur les activités de la CVMO en 2011, ainsi que ceux qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur les activités et les résultats financiers futurs, sont décrits dans le présent document.

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR) nécessite que l'on fasse des estimations et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers, la divulgation du passif éventuel à cette même date, ainsi que les revenus et les charges durant l'exercice. Les estimations sont calculées en fonction de l'expérience passée, des tendances actuelles et autres hypothèses que l'on pense raisonnables dans les circonstances. Il est possible que les résultats réels soient différents de ces estimations.

Responsabilités de la CVMO

La CVMO joue un rôle important dans la réglementation des valeurs mobilières au Canada. La CVMO est tenue de rendre des comptes au gouvernement de l'Ontario. À titre d'organisme autofinancé, la CVMO dépend entièrement des droits versés par les participants au marché. Ses travaux ont des répercussions sur les investisseurs, les participants au marché et les marchés :

Investisseurs

- Les investisseurs particuliers et institutionnels qui désirent investir sur des marchés justes et efficaces. Les Ontariennes et Ontariens détiennent environ 42 % des actifs financiers des particuliers au Canada et environ 83 % de l'actif des fonds d'investissement sont détenus par des sociétés de fonds établies en Ontario.

Participants au marché et marchés

- Émetteurs – compagnies ouvertes et fermées qui se tournent vers les marchés financiers pour financer leur croissance et leur diversification. Environ 32 % des sociétés émettrices inscrites au Canada sont établies en Ontario, ce qui correspond à 40 % de la valeur boursière du Canada.
- Sociétés intermédiaires – inscrites pour offrir des services d'investissement à la fois à ceux qui bénéficient du capital et à ceux qui en fournissent. Il y a 1 249 compagnies inscrites (sur un total de 1 465 au Canada) et 64 628 personnes inscrites (sur un total de 118 993 au Canada) en Ontario.
- Marchés – À l'heure actuelle, il existe 18 marchés (p. ex., Bourse de Toronto, Pure Trading, Alpha ATS, etc.) actifs en Ontario.

À titre de membre des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), la CVMO collabore avec les autres organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières en vue d'améliorer, de coordonner et d'harmoniser la réglementation des marchés financiers du Canada.

Démarche de la CVMO

La CVMO est une société d'État sans capital-actions responsable de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Pour assurer la protection des investisseurs et promouvoir l'équité et l'efficacité des marchés financiers en Ontario, il faut établir un juste équilibre entre, d'une part, faciliter l'accès opportun à l'information cruciale dont ont besoin les investisseurs pour prendre des décisions éclairées et, d'autre part, éviter d'imposer aux participants au marché un fardeau réglementaire indu.

La CVMO atteint ses objectifs grâce à divers outils de réglementation, notamment :

- l'imposition d'exigences au moyen de règles et autres instruments de réglementation;
- la prestation de conseils aux participants au marché;
- l'évaluation de la conformité et la prescription de mesures correctives;
- l'application de la loi.

La CVMO est également un tribunal administratif disposant de pouvoirs quasi judiciaires. Des comités composés de commissaires entendent les procédures d'exécution et les contestations de demandes et examinent les demandes de dispense discrétionnaire à l'égard des exigences du droit ontarien des valeurs mobilières. La *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* délèguent certains pouvoirs aux directeurs et à d'autres employés de la CVMO.

Au chapitre de la supervision de la situation financière et de la responsabilisation, elle :

- prépare un budget annuel, qui est passé en revue par le Comité des finances et de la vérification et approuvé par le conseil et le ministre responsable;
- fournit chaque mois au conseil un résumé des renseignements financiers;
- rend compte chaque trimestre du rendement réel par rapport au rendement prévu et des prévisions à jour pour l'exercice entier au Comité des finances et de la vérification et au conseil;
- demande au conseil d'approuver les dépenses ou les réaffectations importantes non budgétisées;
- demande au président et au directeur des services généraux d'attester la conception et l'efficacité des contrôles internes sur les rapports financiers (CIRF).

Contexte et enjeux actuels

Le contexte financier actuel pose toujours des défis à ceux que la CVMO régit ainsi qu'à la Commission elle-même. En dépit de l'amélioration de la conjoncture économique mondiale, des incertitudes demeurent quant aux issues possibles sur le plan économique et l'instabilité des marchés financiers persiste. Les principaux facteurs contextuels qui influent sur le travail de la CVMO sont présentés ci-dessous.

Tendances et évolution des marchés

L'innovation galopante au chapitre des produits et des marchés comprend de nombreuses tendances, notamment : la prolifération des fonds inscrits en bourse et des produits structurés complexes; les chambres opaques et les opérations algorithmiques; les services de compte de portefeuille qui permettent aux investisseurs particuliers d'avoir accès au marché dispensé; l'importance accrue des nouvelles plates-formes de négociation et l'apparition de nouveaux types d'ordre; la nécessité de créer un régime de réglementation des agences de notation conforme aux nouvelles normes internationales; les nouvelles exigences réglementaires en matière de compensation et de déclaration des opérations relatives aux instruments dérivés de gré à gré. La CVMO continue d'évaluer l'incidence de ces tendances sur la transparence, la stabilité et l'équité des marchés ainsi que sur l'accès des investisseurs au marché afin de déterminer les changements qu'elle doit apporter au cadre réglementaire pour lui permettre de s'acquitter de son mandat et d'assurer la conformité aux normes mondiales. (*Pour obtenir plus de renseignements, voir la rubrique Réglementation proactive.*)

Le Groupe TMX et la Bourse de Londres

La CVMO, en qualité d'organisme de réglementation principal de la Bourse de Toronto et du Groupe TMX, est tenue d'examiner la transaction proposée entre le Groupe TMX et la Bourse de Londres annoncée en février. Dans le cadre de son examen qui se poursuivra en 2012, la Commission aura pour but d'assurer un processus de consultation publique complet et transparent et de confirmer que les modifications découlant de la transaction sont dans l'intérêt du public.

Risque systémique

Les programmes nationaux et internationaux d'élaboration de politiques seront encore fondés sur les initiatives du G20 et du Conseil de stabilité financière, en continuant notamment de mettre l'accent sur les instruments dérivés sur les marchés de gré à gré et des produits de base, l'intégrité des marchés et le risque systémique. Le rythme des réformes et les progrès réalisés au chapitre de leur mise en œuvre à ce jour continueront de dominer les discussions internationales. En 2011, la CVMO s'est activement engagée à l'échelle internationale. La CVMO a assuré la coprésidence du Groupe de travail sur les risques systémiques de l'OICV qui a été créé pour étudier les sources éventuelles d'instabilité et accroître la résilience du système financier aux chocs futurs. Au Canada, la CVMO a travaillé au sein du Comité sur les risques systémiques des ACVM à l'élaboration de processus permettant de cerner, d'analyser et de surveiller les risques systémiques sur les marchés financiers canadiens. D'autres travaux avec des membres du groupe de chefs d'organismes (BSIF, Banque du Canada, ministère des Finances) sur certaines de ces questions sont prévus en 2012. En 2011, la CVMO a davantage mis l'accent sur les instruments dérivés en mettant sur pied un nouveau secteur de programme chargé d'examiner et de régler les questions réglementaires connexes. Compte tenu de l'étendue de ces questions, d'autres ressources seront affectées à ce secteur en 2012.

Collaboration avec les investisseurs particuliers

La CVMO poursuit ses efforts pour veiller à ce que la voix des investisseurs particuliers soit entendue aussi clairement que celle des participants au marché officiellement organisés. En plus des efforts de sensibilisation déployés par les diverses directions de la CVMO, cette dernière a créé en août le Groupe consultatif des investisseurs qui lui sert de tribune pour entendre les préoccupations des investisseurs particuliers et de mieux comprendre leurs problèmes. À ce jour, le groupe a tenu plusieurs réunions afin d'obtenir la rétroaction des investisseurs et a formulé des commentaires sur certaines règles proposées de la CVMO.

Au cours de l'exercice, la CVMO a pris diverses mesures dans le but de mieux informer les investisseurs, y compris la publication de listes des personnes ayant fait l'objet de mesures disciplinaires ainsi que d'alertes et d'avertissements concernant les activités suspectes sur les marchés financiers, comme des fraudes possibles. Pour communiquer avec les futurs investisseurs à la base, la CVMO a versé 1,9 million de dollars au ministère de l'Éducation pour aider à la création et à l'instauration de programmes de littératie financière dans les classes allant de la 4^e à la 12^e année partout en Ontario. *(Pour obtenir plus de renseignements, voir la rubrique Protection des investisseurs.)*

Activités d'application de la loi par la CVMO

L'objectif principal de la CVMO est de protéger les intérêts des investisseurs et des marchés financiers de l'Ontario. Pour bien protéger les intérêts du public, le régime de conformité et d'application de la loi doit être équitable, énergique et efficace et il doit être perçu ainsi. La CVMO devra continuer d'adapter son système de réglementation de manière à tenir compte des réalités du marché mondial. Elle continue d'adopter de nouveaux outils et de nouvelles démarches afin d'améliorer ses programmes de conformité et d'application de la loi. Des renseignements sur les initiatives d'application de la loi lancées en 2011 sont présentés dans le **Rapport sur l'application de la loi de la CVMO**. Le lien ci-joint contient des renseignements sur les mesures de conformité et d'application de la loi qui ont été prises en 2011. *(Pour obtenir plus de renseignements, voir la rubrique Application de la loi et conformité.)*

Revenus et excédent de la CVMO

Les participants au marché des valeurs mobilières financent les activités de la CVMO au moyen des droits qu'ils lui versent. La structure tarifaire actuelle a été établie en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de l'Ontario en 2003. Le modèle tarifaire a pour but de récupérer les coûts de fonctionnement de la CVMO dans le cadre de son mandat tout en préservant sa stabilité financière. Lorsque la CVMO a mis en place son modèle tarifaire, elle s'est engagée à réévaluer les droits tous les trois ans. La dernière modification des droits a eu lieu le 5 avril 2010.

En date du 31 mars 2010, le solde de l'excédent général était de 28,8 millions de dollars. Lorsque la CVMO a fixé les droits pour la période de trois ans se terminant en mars 2013, elle a prévu un déficit de fonctionnement au cours de chacun des exercices afin d'éliminer l'excédent à la fin de la période. En 2011, la CVMO a enregistré un déficit de fonctionnement de 11,1 millions de dollars et l'excédent en fin d'exercice a été ramené à 17,7 millions de dollars. En 2012, la CVMO prévoit un déficit de fonctionnement de 10,4 millions et l'excédent devrait subir une autre baisse pour atteindre 7,3 millions de dollars à la fin de 2012.

Facilité de crédit

Il n'est pas toujours facile pour la CVMO d'équilibrer ses finances parce que la plupart des coûts sont relativement fixes et que les revenus sont saisonniers. Puisqu'une grande partie des revenus est habituellement reçue au cours du dernier trimestre de l'exercice et que les dépenses sont engagées à peu près également tout au long de l'année, le solde de trésorerie diminue pendant les trois premiers trimestres. Il en résulte au troisième trimestre une insuffisance de fonds qui, avant 2011, était couverte par l'excédent accumulé. En 2011, avec la réduction prévue de l'excédent, la CVMO a dû pour la première fois retirer 13 millions de dollars de sa réserve de 20 millions. En janvier 2011, lorsque la CVMO a reçu la majorité des droits des personnes et des compagnies inscrites, elle a pu renflouer la réserve de 20 millions de dollars.

Étant donné son calendrier de rentrées de fonds, la CVMO devra à nouveau retirer de l'argent de son fonds de réserve en 2012 pour répondre à ses besoins de trésorerie. Dans les cas où sa réserve serait à sec, la CVMO devra couvrir toute insuffisance additionnelle de fonds au moyen d'une facilité de crédit. Même si la CVMO s'attend à ce que sa réserve soit suffisante pour financer ses activités en 2012, elle a tenu des discussions avec ses banques, le ministère des Finances (qui doit approuver tout emprunt) et l'Office ontarien de financement en vue d'établir une facilité de crédit qui lui permettra de gérer les insuffisances de fonds. La CVMO prévoit que la facilité de crédit sera approuvée et mise en place cet été.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Conformément aux rapports de gestion des deux dernières années, la CVMO a demandé et obtenu l'approbation du Bureau du contrôleur provincial pour adopter les IFRS. La CVMO perçoit les IFRS comme un continuum d'information financière transparent et responsable envers les participants au marché qui financent la CVMO. À l'échelle internationale, la Financial Services Authority, qui régleme le secteur des valeurs mobilières au Royaume-Uni, prépare ses états financiers conformément aux IFRS. Au Canada, des organismes fédéraux, comme le BSIF et la Banque du Canada, ont également fait part de leur intention de passer aux IFRS. L'annexe A contient d'autres renseignements sur le plan de la transition de la CVMO vers les IFRS.

Contrôle interne de l'information financière

Au cours de l'exercice, les processus de contrôle interne de l'information financière de la CVMO ont été examinés et la documentation, mise à jour au besoin. L'efficacité opérationnelle a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2011. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que le contrôle interne de l'information financière était efficace et ne présentait aucune faiblesse importante.

Il n'y a eu au cours du dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mars 2011, aucun changement qui ait eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence marquée sur le contrôle interne de l'information financière de la CVMO. Le président et le directeur des services généraux attestent la conception et l'efficacité du contrôle interne de l'information financière dans l'Énoncé de responsabilité et d'attestation de la direction.

Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières

L'évolution des marchés financiers renforce le soutien continu de la CVMO à la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières au Canada. La CVMO continuera d'appuyer le gouvernement de l'Ontario, le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières et les organismes de réglementation provinciaux participants pour réaliser la mise en place d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières et elle continuera de fournir des ressources pour appuyer cette initiative dans le cadre de sa mise en œuvre. *(Pour obtenir plus de renseignements, voir le Message du président.)*

Information annuelle sommaire sur trois ans

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010	2009
Revenus	72 955	61 466	68 562
Charges	84 750	80 320	81 053
Insuffisance des revenus sur les charges (avant les recouvrements)	(11 795)	(18 854)	(12 491)
Recouvrement des coûts d'application de la loi	703	870	2 831
Insuffisance des revenus sur les charges	(11 092)	(17 984)	(9 660)
Excédent	17 676	28 767	46 752
Dépenses en immobilisations	1 321	1 373	5 297

Analyse des résultats de fonctionnement

Certaines sommes tirées des états financiers ont été arrondies pour les besoins du présent exposé; toutefois, les pourcentages sont calculés à partir des données des états financiers. Par conséquent, de légères différences de calcul sont possibles. Le cas échéant, elles sont considérées comme étant négligeables.

Aperçu

Conformément à son plan de réduction de l'excédent, mentionné précédemment, la CVMO a enregistré un déficit net de 11,1 millions de dollars en 2011 (18,0 millions de dollars en 2010). Le déficit était inférieur de 6,2 millions de dollars à celui qui était prévu parce que les revenus ont été supérieurs de 3,5 millions de dollars aux prévisions et que les dépenses ont été 2,7 millions de dollars en dessous de celles inscrites au budget.

Les revenus ont augmenté de 11,5 millions de dollars, soit 18,7 %, en raison surtout d'une hausse des droits de participation et d'activité.

Les dépenses ont augmenté de 4,4 millions de dollars, soit 5,5 %. La hausse découle principalement des coûts relatifs aux salaires et aux avantages sociaux du personnel additionnel dans des secteurs clés (4,3 millions de dollars), à l'amortissement (276 000 \$) et aux services professionnels (183 000 \$). La rémunération des employés et les loyers représentent 85,5 % (84,8 % en 2010) des charges (avant les recouvrements).

L'insuffisance des revenus de la CVMO sur les charges a été réduite grâce au recouvrement d'une somme de 703 000 \$ au titre des coûts d'application de la loi, à la suite de règlements et d'ordonnances. Les recouvrements ont diminué de 167 000 \$ par rapport à 2010.

Le solde des immobilisations corporelles a diminué de 1,7 million de dollars, soit 31,0 %, l'amortissement excédant les ajouts d'immobilisations.

Analyse détaillée des résultats de fonctionnement de l'exercice 2011

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits correspondent au coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Elle exige le versement de « droits d'activité » et de « droits de participation ».

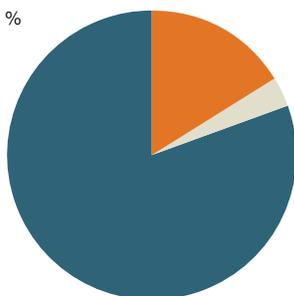
Les droits d'activité sont fixés à un niveau qui correspond à l'estimation des coûts directs en ressources humaines que la CVMO engage pour assurer la prestation des services que lui demandent les participants au marché. La CVMO applique des taux uniformes qui se fondent sur le coût moyen de la prestation du service.

Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par le participant. Les droits de participation sont établis selon une structure progressive. Les droits des émetteurs sont calculés en fonction de leur capitalisation boursière au cours de l'exercice; ceux des personnes ou compagnies inscrites le sont en fonction de leurs revenus. Au fur et à mesure de la croissance d'un participant au marché, ses droits augmentent en franchissant divers échelons.

Revenus (en milliers)	% du total 2011	2011	2010	Écart	% Écart
Droits de participation	80,5	58 404 \$	49 068 \$	9 336 \$	19,0
Droits d'activité	16,2	11 777	9 828	1 949	19,8
Frais de retard	3,3	2 386	2 032	354	17,4
Total des frais	100,0	72 567	60 928	11 639	19,1
Revenu de placement		298	460	(162)	(35,2)
Divers		90	77	13	16,9
Total des revenus		72 955	61 466	11 490	18,7

Figure 1 – Droits de la CVMO par type

- Droits de participation 80,5 %
- Droits d'activité 16,2 %
- Frais de retard 3,3 %



Le diagramme 1 indique les sources de revenus de la CVMO sous forme de droits.

Lors de la dernière modification de la structure tarifaire le 5 avril 2010, la plupart des droits d'activité sont restés inchangés par rapport aux taux établis en 2006, alors que les droits de participation ont augmenté de 9 % par année pour les personnes ou compagnies inscrites et de 17 % par année pour les émetteurs. La différence sur le plan de l'augmentation des droits pour les émetteurs et les personnes ou compagnies inscrites a pour objet de mieux harmoniser les revenus provenant de chaque groupe avec son niveau de participation aux marchés financiers de l'Ontario.

Le rendement plus élevé que prévu des marchés de même que l'augmentation des droits ont eu une incidence positive sur les revenus de la CVMO. Les revenus de l'exercice ont été de 73,0 millions de dollars, contre 61,5 millions de dollars en 2010. L'écart est expliqué ci-dessous.

Les droits de participation ont augmenté de 9,3 millions de dollars, soit 19,0 %. Environ deux tiers de l'augmentation totale, soit 6,2 millions de dollars, sont attribuables à la hausse des droits de participation. L'accroissement de la capitalisation boursière des émetteurs et l'augmentation nette de leur nombre ont été les autres principaux facteurs de la hausse des droits. La faible diminution nette du nombre de personnes ou compagnies inscrites a été plus que compensée par l'incidence de la croissance marquée des marchés sur leurs revenus.

Les droits d'activité ont augmenté de 1,9 million de dollars, soit 19,8 %, en raison de l'accroissement de l'activité des marchés, qui a entraîné une hausse du nombre de prospectus et de dépôts liés à des placements privés, ainsi que de l'augmentation des droits.

Les frais de retard ont été de 354 000 \$, soit 17,4 %, supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Même si moins de participants sont maintenant tenus de déposer des rapports d'initiés, il y a eu une augmentation du nombre de dépôts tardifs de ces rapports. Cela est probablement attribuable à la réduction du délai de dépôt qui est passé de dix à cinq jours.

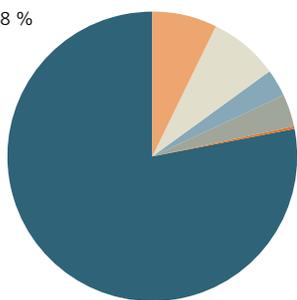
Les revenus de placement ont chuté de 162 000 \$, soit 35,2 %, en raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt et de la diminution de l'encaisse attribuable à la baisse de l'excédent. Le taux moyen de rendement de l'encaisse et des placements s'est établi à 0,9 % (0,9 % en 2010) et n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent.

Charges					
(en milliers)	% de 2011 Charges	2011	2010	Écart	% Écart
Salaires et avantages sociaux	77,8	65 958 \$	61 673 \$	4 285 \$	6,9
Charges locatives	7,7	6 526	6 445	81	1,3
Administration	7,3	6 195	6 567	(372)	(5,7)
Amortissement	3,6	2 981	2 705	276	10,2
Services professionnels	3,1	2 649	2 466	183	7,4
Autres	0,5	441	464	(23)	(5,0)
Total des charges	100,0	84 750	80 320	4 430	5,5
Montants recouverts		703	870	(167)	(19,2)
Total des charges (après recouvrements)		84 047	79 450	4 597	5,8

En 2011, les charges totales (après recouvrements) ont augmenté de 5,8 % pour atteindre 84 millions de dollars (79,5 millions de dollars en 2010).

Figure 2 – Charges de la CVMO par type

- Salaires et avantages sociaux 77,8 %
- Administration 7,3 %
- Charges locatives 7,7 %
- Services professionnels 3,1 %
- Amortissement 3,6 %
- Autres 0,5 %



Les principaux éléments ayant entraîné l'augmentation des dépenses sont décrits ci-dessous.

Les salaires et avantages sociaux ont augmenté de 6,9 % pour atteindre 66,0 millions de dollars (61,7 millions de dollars en 2010), ce qui représente 77,8 % (76,8 % en 2010) des charges totales de la CVMO. Les augmentations de salaire accordées au début de l'exercice étaient en moyenne de 1,6 %, totalisant une somme d'environ 614 000 \$ (620 000 \$ en 2010). Les charges de 2011 comprenaient les coûts annuels complets des employés embauchés en 2010, ainsi que les

coûts résultant de l'embauche de nouveaux employés – deux à la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité, un à la Direction de l'application de la loi et un autre à la Direction des fonds d'investissement. Deux employés se sont joints au Bureau du secrétaire pour offrir du soutien au Groupe consultatif des investisseurs de la CVMO, pour en coordonner les activités et pour améliorer le caractère opportun des processus juridictionnels de la CVMO. Une nouvelle Direction des instruments dérivés a été créée avec trois employés. L'effectif total est passé à 478 employés. Les coûts du personnel temporaire ont augmenté de 76 000 \$. Les principaux facteurs ayant par ailleurs contribué à cette augmentation sont le paiement de primes qui ont augmenté de 1,3 million de dollars et les indemnités de départ qui ont augmenté de 640 000 \$. Ces hausses ont été en partie compensées par des économies de 556 000 \$ au titre des salaires et des avantages sociaux qui ont été recouverts à l'égard du personnel détaché au Bureau de transition des valeurs mobilières.

Les frais administratifs ont diminué de 5,7 %, pour passer à 6,2 millions de dollars (6,6 millions de dollars en 2010), soit 7,3 % (8,2 % en 2010) des charges totales. Les principaux facteurs ayant contribué à la diminution ont été la baisse de 120 000 \$ des coûts des fournitures de bureau, le recul de 126 000 \$ des coûts de téléphonie cellulaire et la diminution de 102 000 \$ des coûts relatifs aux témoignages et à la sténographie.

Les charges locatives ont constitué 7,7 % (8,0 % en 2010) des charges totales de la CVMO. Elles ont augmenté de 81 000 \$, soit 1,3 %, pour atteindre 6,5 millions de dollars.

Les dépenses au titre des *services professionnels* se sont accrues de 7,4 %, passant de 2,5 à 2,6 millions de dollars, ce qui correspond à 3,1 % (3,1 % en 2010) des charges totales de la CVMO. Les principaux projets ayant contribué à cette augmentation étaient le soutien immobilier lié à l'expiration prochaine du bail (140 000 \$), la gestion du risque d'entreprise (140 000 \$) et les travaux de recherche sur l'économie et les marchés (87 000 \$). Les coûts des services professionnels relatifs à l'application de la loi ont augmenté de 74 000 \$. La diminution de 269 000 \$ des frais de contentieux liés aux poursuites contre la CVMO a en partie compensé ces augmentations.

La CVMO est membre des ACVM, qui regroupent les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Les services professionnels comprennent les coûts de fonctionnement des bureaux des ACVM (attribués en vertu d'une formule), ainsi que la part de la CVMO des coûts de services professionnels engagés dans le cadre des projets conjoints des ACVM. En 2010, les dépenses des ACVM relatives aux projets conjoints ont légèrement augmenté pour atteindre 2,7 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 2010); la part de la CVMO s'élevait à 1,1 million de dollars (952 000 \$ en 2010). Le temps que le personnel de la CVMO a consacré aux projets des ACVM n'est pas inclus dans ces totaux. Un secrétariat central coordonne tous les projets des ACVM, y compris l'élaboration de politiques et de règles harmonisées en matière de valeurs mobilières. Le bureau des systèmes des ACVM gère les relations commerciales des ACVM avec les tiers fournisseurs de technologie. En 2011, la part de la CVMO des frais du secrétariat et du bureau des systèmes s'est respectivement élevée à 337 000 \$ (306 000 \$ en 2010) et à 242 000 \$ (195 000 \$ en 2010).

Les coûts d'amortissement sont passés à 3,0 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2010), ce qui représente environ 3,6 % (3,4 % en 2010) des charges totales de la CVMO. Les charges d'amortissement ont augmenté en raison de la hausse des immobilisations de la CVMO résultant des dépenses en systèmes d'applications informatiques (p. ex., logiciel Autonomy) et en matériel informatique et logiciels.

Les autres charges, soit les frais de déplacement et les frais connexes, ont baissé de 23 000 \$, soit 5,0 %, pour se chiffrer à 441 000 \$ (464 000 \$ en 2010), ce qui correspond à 0,5 % (0,6 % en 2010) des charges totales de la CVMO. En 2010, les frais de déplacement ont diminué de plus de 40 % en raison du report d'un nombre important de voyages dans l'attente de la version définitive des directives du gouvernement en la matière. Le nombre de déplacements en 2011 a été légèrement inférieur à celui de 2010 en raison d'une diminution des voyages relatifs aux activités d'application de la loi, compensée en partie par une augmentation des déplacements liés aux travaux de l'OICV.

Liquidités et situation financière

Instruments financiers

Les instruments financiers qu'utilise la CVMO sont l'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds en fiducie et l'actif du fonds de réserve, qui sont tous constatés à leur juste valeur. Les créances, les comptes créditeurs et les charges à payer sont constatés au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances et les fonds en fiducie sont détenus dans un compte de dépôt canadien auprès d'une banque de l'Annexe 1 portant intérêt à un taux de 1,75 % inférieur au taux préférentiel. L'actif du fonds de réserve est placé auprès de l'Office ontarien de financement en bons du Trésor du gouvernement de l'Ontario à liquidité élevée, arrivant à échéance en un an ou moins. La valeur comptable des instruments financiers de la CVMO est approximativement égale à leur juste valeur en raison de leur courte durée.

De l'avis de la direction, la CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ses instruments financiers en raison de leur courte durée et du fait que toutes les opérations se font en dollars canadiens. La concentration du risque de crédit de la CVMO relativement à ses créances est limitée en raison du grand nombre de débiteurs devant des soldes négligeables ainsi que des sommes à recevoir du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de ventes harmonisée payée au cours de l'exercice et du Bureau de transition des valeurs mobilières pour le personnel qui y a été détaché.

Liquidités

La CVMO détient des espèces et des titres négociables afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie. Grâce à l'excédent général et aux mesures prises en vue d'obtenir des facilités de crédit, la CVMO prévoit avoir suffisamment de liquidités pour financer ses activités et ses achats d'immobilisations corporelles. L'excédent général de la CVMO a diminué de 11,1 millions de dollars, ce qui correspond à l'insuffisance prévue des revenus sur les charges. Par conséquent, l'encaisse de la CVMO a diminué de 9,1 millions de dollars, soit 25,5 %, en 2011. Les flux de trésorerie découlant des activités ont entraîné une sortie de fonds de 8,0 millions de dollars. Les achats d'immobilisations corporelles se sont élevés à 1,3 million de dollars.

En date du 31 mars 2011, la CVMO avait une encaisse de 26,5 millions de dollars (35,6 millions de dollars en 2010), un actif à court terme de 29,4 millions (37,1 millions en 2010) et un passif à court terme de 13,5 millions (11,8 millions en 2010), soit un ratio de liquidité de 2,2:1 (3,2:1 en 2010).

Les renseignements concernant les déficits prévus et leurs répercussions sur les excédents généraux et les soldes de trésorerie de la CVMO ont été fournis précédemment dans ce document. En 2012, la CVMO prévoit un déficit de fonctionnement de 10,4 millions de dollars. En mars 2012, le solde de trésorerie devrait diminuer pour atteindre environ 15,8 millions de dollars et l'excédent général devrait se situer à 7,3 millions de dollars.

Revenus

La production de revenus demeure une source de risque étant donné que tous les revenus de la CVMO sont fonction de l'activité des marchés financiers. Le degré de variation des revenus de la CVMO en fonction des fluctuations des marchés est plus important que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration de sa structure tarifaire. En septembre 2008, la CVMO a publié une proposition de nouveau modèle tarifaire à des fins de commentaires du public qui aurait réduit l'incertitude à l'égard des revenus de la CVMO, selon des recherches menées sur d'autres organismes de réglementation au Canada et outre-mer. En raison de la forte instabilité des marchés à cette époque, la CVMO n'a pas donné suite à sa proposition, mais elle prévoit réévaluer cette démarche au moment du prochain examen des droits. Cela pourrait changer en fonction de la date de création d'un éventuel organisme de réglementation national. Ce point est abordé plus avant à la rubrique « Risque financier » du présent document.

Réserves

Depuis 2001, la CVMO dispose d'une réserve de 20,0 millions de dollars pour parer aux manques à gagner ou aux dépenses imprévues. Les principaux critères de placement des fonds de la réserve sont la protection du principal et la liquidité. Le taux de rendement des placements est faible, car les fonds sont placés en bons du Trésor de la province de l'Ontario. Les revenus de la réserve sont affectés aux activités générales.

Créances

Les créances ont augmenté de 105,7 % pour atteindre 2,2 millions de dollars (1,0 million de dollars en 2010). Les frais de retard en souffrance, qui représentaient 21,2 % des créances, ont augmenté de 20,4 % pour se chiffrer à 456 000 \$ (379 000 \$ en 2010), tandis que la provision pour créances douteuses s'est accrue de 69 000 \$. Les autres principales augmentations de créances ont trait à la récupération de la TVH (437 000 \$), aux coûts à récupérer auprès du Bureau de transition des valeurs mobilières (565 000 \$) et à la hausse des intérêts à percevoir (35 000 \$).

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers de son choix. Les fonds qui ne sont pas affectés lorsque les règlements sont approuvés ou les ordonnances, rendues doivent être versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario et ne peuvent être utilisés pour financer les activités de la CVMO. En ce qui concerne les sanctions pécuniaires imposées, la façon juste et appropriée d'utiliser ces sommes est déterminée en conformité avec les lois applicables, les ordonnances des tribunaux et l'intérêt public.

Les modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières* en décembre 2004 ont éliminé l'obligation d'obtenir l'approbation du ministre pour attribuer les fonds affectés. Le ministre conserve le droit d'établir des lignes directrices en ce qui concerne l'attribution des fonds recueillis avant décembre 2004. En 2011, la CVMO a obtenu l'autorisation du ministre de transférer les 1,9 million de dollars restants au ministère de l'Éducation en vue de promouvoir l'élaboration d'un volet de littératie financière à inclure au programme scolaire.

En 2011, la CVMO a reçu 4,5 millions de dollars (29,8 millions de dollars en 2010) au titre des règlements affectés et des ordonnances. Conformément à la décision du Conseil, la CVMO a versé 2,97 millions de dollars au Fonds pour l'éducation des investisseurs (3,37 millions de dollars en 2010) dans le cadre d'un engagement de deux ans. Au 31 mars 2011, la CVMO détenait 43,6 millions de dollars (43,5 millions de dollars en 2010) en vertu de règlements affectés et d'ordonnances.

Fonds en fiducie

Au 31 mars 2011, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) avait versé à la CVMO une somme de 62,6 millions de dollars (46,9 millions de dollars en 2010), représentant l'excédent cumulatif de fonctionnement du SEDAR, de la BDNI et du SEDI depuis leur création. Les intérêts que ces fonds ont rapportés jusqu'en 2011 se sont élevés à 2,9 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2010); ils sont inclus dans le solde des fonds en fiducie.

Comme le décrit la note 6 des états financiers, ces fonds peuvent servir à améliorer les systèmes, à en réduire les droits ou à compenser le manque à gagner du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Le SEDAR n'a enregistré aucun déficit en 2011. Du total des fonds détenus en fiducie au 31 mars 2011, 25,8 millions de dollars (22,4 millions de dollars en 2010) sont à la disposition du SEDAR, 10,4 millions de dollars (7,5 millions de dollars en 2010) à celle du SEDI et 28,1 millions de dollars (19,2 millions de dollars en 2010) à celle de la BDNI. La CVMO s'est engagée à payer sa part des manques à gagner annuels découlant du fonctionnement du SEDAR (45,1 %), du SEDI (25 %) et de la BDNI (36,07 %), le cas échéant, en l'absence d'excédent cumulatif.

Pendant l'année, les travaux de redéveloppement de ces systèmes se sont poursuivis. Au 31 mars 2011, les paiements relatifs à ce projet s'élevaient à 638 000 \$. Les ACVM ont également conclu un contrat d'une valeur totale de 500 000 \$ pour l'obtention de conseils en matière d'approvisionnement et de technologie concernant ces systèmes. Les travaux de redéveloppement seront financés à l'aide des fonds détenus en fiducie.

Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice 2011, les dépenses en immobilisations corporelles ont été les suivantes :

(en milliers)	2011	2010	Écart
Mobilier et matériel	40 \$	11 \$	264 %
Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et autre matériel de TI	1 134	1 306	-13 %
Améliorations locatives et autres biens immobilisés	147	56	163 %
Total	1 321	1 373	-4 %

Les dépenses en immobilisations corporelles sont restées relativement constantes à 1,3 million de dollars (1,4 million de dollars en 2010). L'augmentation des dépenses au chapitre des tenures à bail et autres biens immobilisés a été compensée par une diminution des achats relatifs à la technologie.

Le bail des locaux la CVMO arrive à échéance en août 2012. La CVMO doit aviser le propriétaire de son intention de reconduire ou non le bail au plus tard en août 2011. Une demande de propositions a été publiée en vue de solliciter des offres de locaux. Pour l'heure, l'issue de ce processus est inconnue. Si la CVMO décidait de déménager dans de nouveaux locaux, elle pourrait engager des frais importants sur le plan des améliorations locatives.

Passif

Les comptes créditeurs et les charges à payer ont augmenté de 14,4 % pour atteindre 13,4 millions de dollars (11,7 millions de dollars en 2010), en raison principalement d'une hausse des primes de 1,1 million de dollars et des indemnités de départ de 773 000 \$.

Le passif de 1,9 million de dollars (1,7 million de dollars en 2010) au titre des régimes de retraite représente les obligations futures en vertu des régimes de retraite complémentaires des présidents et des vice-présidents actuels et précédents. Au 31 mars 2011, les obligations au titre des prestations constituées dans le cadre des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation étaient de 2,0 millions de dollars (1,8 million de dollars en 2010). La charge afférente de la CVMO pour l'exercice était de 221 000 \$ (198 000 \$ en 2010); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux.

La CVMO s'est engagée à verser les loyers indiqués à la note 13 afférente aux états financiers.

Estimations comptables cruciales

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des attentes de la direction. Pour tenir compte de cela, la CVMO se sert de diverses techniques et hypothèses d'estimation pour préparer les états financiers. Parmi les éléments qui ont fait l'objet d'estimations, citons la possibilité de recouvrement des créances, l'évaluation des obligations au titre des régimes de retraite, la durée utile estimée des immobilisations corporelles, les charges à payer totales ainsi que la possibilité de recouvrement des sommes dues en vertu des règlements affectés et des ordonnances. Lorsqu'il y a lieu, comme en ce qui concerne les questions relatives aux régimes de retraite, la CVMO fait appel à l'expertise de professionnels indépendants afin de l'aider à calculer ces estimations. De l'avis de la direction, aucune des estimations décrites à la note 2 des états financiers de 2011 n'exige que la CVMO pose des hypothèses concernant des questions très incertaines. C'est pourquoi aucune des estimations n'est considérée comme étant une « estimation comptable cruciale ».

Risques et incertitudes

Le conseil d'administration de la CVMO est responsable de la bonne gouvernance d'entreprise et de la supervision du risque. La diversité des risques que la CVMO doit gérer continue de s'élargir en raison du rythme du changement et de la mondialisation continue des entités financières et de leurs activités.

- Développements sur l'ensemble des marchés des investissements : Ces changements peuvent se rapporter aux produits, à la structure du marché, aux opérations ou aux activités des intermédiaires du marché.
- Développements sur les scènes nationale et internationale de la réglementation : La mondialisation, qui touche de plus en plus d'économies et de marchés, a créé la nécessité d'examiner les changements qui pourraient être apportés à la manière d'envisager de nombreux aspects de la réglementation des services financiers.
- Développements ayant trait à la perception des parties intéressées à l'égard de l'efficacité de la réglementation : Malgré les efforts soutenus et les ressources mobilisées par les organismes de réglementation, un écart subsiste entre les attentes du public et sa perception de l'efficacité des mesures réglementaires.

Dans ce contexte, l'importance de cerner et de comprendre la nature des risques précis que la CVMO doit gérer continue de s'accroître.

Gestion du risque d'entreprise

L'amélioration des programmes de gestion du risque dans le cadre des activités quotidiennes de la CVMO constitue une priorité d'affaires clé pour l'exercice 2012 et au-delà. La CVMO améliore sa capacité de cerner et d'évaluer les risques qui touchent ses activités, et d'en rendre compte, en :

- veillant à la compréhension cohérente du risque au sein de la CVMO;
- établissant clairement les responsabilités de ses gestionnaires;
- définissant un cadre de surveillance continue et de reddition de comptes sur certaines activités de gestion du risque au sein de l'organisme.

En 2011, la CVMO a demandé l'aide de conseillers pour l'élaboration permanente d'un cadre approprié de gestion du risque d'entreprise. La portée du projet comprenait un examen et une évaluation exhaustifs des méthodes actuelles de gestion du risque de la CVMO, l'évaluation de leur efficacité, l'établissement de points de référence ainsi que la détermination et la formulation de recommandations visant l'amélioration. Les travaux relatifs à l'initiative de gestion du risque s'effectuent parallèlement à d'autres travaux en matière de stratégie qui s'avèrent essentiels à l'atteinte des objectifs opérationnels de la CVMO. Dans le cadre de ce processus, la CVMO examinera sa progression au chapitre de la gestion des risques qu'elle a cernés. La CVMO s'appuiera sur les connaissances acquises grâce aux processus de gestion du risque d'entreprise pour améliorer ses démarches réglementaires.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel peut être défini comme étant le risque de perte directe ou indirecte occasionnée par l'environnement de fonctionnement ou des événements externes, ou encore par des processus internes, des employés ou des systèmes inadéquats. La direction assume la responsabilité du contrôle du risque opérationnel au quotidien en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus ou autres mesures appropriés, ainsi que la conformité avec ces programmes, pour réduire le risque opérationnel.

Des groupes de soutien spécialisés, tels que les Ressources humaines, la Direction des services généraux et le Bureau du chef du contentieux, appuient la gestion de l'exploitation en assurant notamment la supervision de la sécurité des données de l'organisme, des exigences relatives à la conduite des employés, de la stabilité et de la fiabilité de la technologie, des contrôles financiers, des assurances et de la conformité à la loi. La CVMO a adopté des politiques et des processus permettant de déceler, de gérer et de contrôler les risques opérationnels. En voici les éléments clés :

- un solide environnement de contrôle interne, y compris la supervision par la direction de l'examen de la conception des contrôles internes sur l'information financière et des essais de l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles, comme cela a été mentionné plus haut;
- des examens réguliers des mesures de sécurité des systèmes pour surveiller les contrôles et en dépister les points faibles éventuels afin d'éviter que des parties externes accèdent aux données de la CVMO;

- l'atténuation des risques à l'égard des éléments d'actif en souscrivant des assurances, s'il y a lieu;
- la séparation des tâches entre les fonctions clés.

Le risque opérationnel peut s'étendre au risque associé à la réputation de la CVMO; il en est de même du risque de ne pas s'acquitter de son mandat ou de ne pas satisfaire aux exigences réglementaires. La CVMO contrôle le risque associé à la réputation au moyen de son code de conduite et des pratiques de gouvernance établies par son conseil d'administration (des renseignements supplémentaires sont accessibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca), ainsi que d'autres programmes, politiques et méthodes de gestion du risque et de cours de formation spécifiques.

La CVMO est, de temps à autre, impliquée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période durant laquelle ils auront été conclus. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et le résultat final de ces poursuites. Toutefois, la direction de la CVMO ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de sa situation financière.

Les répercussions de l'initiative fédérale en cours, soutenue par le gouvernement de l'Ontario et la CVMO, visant à créer un organisme de réglementation des valeurs mobilières unique au Canada créent des incertitudes qui pourraient avoir des retombées importantes sur les activités de la CVMO. Lorsque cette initiative sera plus précise, la CVMO pourrait éprouver des difficultés à attirer ou à conserver ses employés. Bien qu'aucun signe n'ait été visible à ce jour, la CVMO continuera de surveiller sa dotation en personnel et définira des stratégies permettant de faire face aux problèmes éventuels.

La dépendance vis-à-vis de fournisseurs clés constitue une autre source potentielle de risque. CDS INC. (CDS) exploite un certain nombre de systèmes importants (SEDAR, BDNI et SEDI) au nom des ACVM, dont la CVMO. CDS récupère les coûts d'exploitation des systèmes en imposant des droits d'utilisation aux déclarants. En 2011, 91,1 % (91,8 % en 2010) du total des revenus de la CVMO provenant des droits réglementaires ont été perçus par l'entremise de ces applications nationales (37,5 % par le SEDAR et 53,6 % par la BDNI). On ne prévoit aucune modification importante du volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes. L'accord d'exploitation actuel conclu avec CDS pour ces systèmes a été prolongé jusqu'en octobre 2012. Une stratégie de redéveloppement de ces systèmes a été définie par le Bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM et un plan de mise en œuvre a été adopté. En outre, on a décidé de lancer des appels d'offres pour le fonctionnement des systèmes actuels parallèlement à la mise en place de systèmes de remplacement.

Les ACVM exigent que CDS fournisse un rapport de vérification annuel effectué par un tiers (ICCA 5970) confirmant les contrôles opérationnels et environnementaux de chaque système. De plus, CDS doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans.

Risque financier

La majeure partie des revenus de la CVMO provient des droits de participation. Le modèle tarifaire de la CVMO utilise une structure progressive pour atténuer l'incidence des fluctuations des marchés afin de tenter de stabiliser les revenus. Bien que le modèle tarifaire ait atteint cet objectif sur des périodes de plusieurs années, la prévisibilité des revenus de la CVMO pour une année donnée est plus incertaine, les droits de participation étant toujours assujettis aux fluctuations des marchés.

Au moment d'établir les droits actuels, la CVMO a fondé les taux et ses prévisions de revenus sur une croissance annuelle des marchés de 10 %. En 2011, les revenus ont dépassé les prévisions parce que les émetteurs assujettis ont connu un rendement supérieur à ce qui était prévu. Les prévisions de croissance des marchés au chapitre des revenus pour 2012 ont été ramenées à 5 %, compte tenu du fait que, selon nous, le taux de croissance sera moins important que prévu, d'après un sondage réalisé auprès d'économistes du marché. L'excédent des revenus de 2011 compense les faibles prévisions pour 2012. Si ce taux de croissance n'est pas atteint, les revenus pourraient être considérablement inférieurs aux prévisions et d'autres révisions de la règle relative aux droits pourraient alors s'imposer plus tôt que prévu.

Poursuite des activités

En cas de perturbation provenant de l'extérieur, la CVMO dispose d'un plan robuste de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels. Des plans détaillés de poursuite des activités sont en place pour chaque fonction administrative prioritaire. Chaque plan fonctionnel comprend des procédures documentées de récupération, y compris des solutions de rechange manuelles et autres stratégies d'atténuation. Des contrats ont été octroyés à l'égard d'installations et de services de récupération hors site et ces derniers ont été mis à l'essai avec succès en 2011. Le personnel dispose d'une capacité d'accès à distance pour accéder à tous les systèmes essentiels de la CVMO. Le plan de la CVMO fait l'objet d'examen et d'améliorations constants en vue d'y intégrer des stratégies de récupération des données et des fonctionnalités et de reprise des activités pour divers scénarios de perturbation. Un autre élément clé du plan de la CVMO concerne ses interfaces avec les OAR et autres participants au marché clés et comprend des stratégies permettant de réagir de façon efficace à différents scénarios de perturbation des marchés.

En 2011, la CVMO a mis en œuvre son plan de poursuite des activités en vue de continuer de fonctionner durant la période précédant le Sommet du G20 à Toronto et pendant la durée de celui-ci. Cet événement a été l'occasion de mettre concrètement à l'essai notre capacité de travailler à domicile et de cerner les occasions d'améliorer notre état de préparation global. Les niveaux de service ont été maintenus en toute sécurité à tous les points d'accès offerts aux clients, et l'ensemble des fonctions et des processus liés aux programmes essentiels a été exécuté en temps opportun.

Perspective 2012

L'énoncé de priorités 2011–2012 de la CVMO indique les priorités et les projets d'initiatives de la Commission au cours de la prochaine année. Le document est affiché sur le site www.osc.gov.on.ca. La CVMO a défini cinq priorités importantes pour 2012 :

1. mieux démontrer son engagement à l'égard de la protection des investisseurs;
2. intensifier ses efforts sur les plans des activités, de la conformité et de l'application de la loi;
3. moderniser ses systèmes et ses démarches réglementaires;
4. adopter une démarche coordonnée en ce qui a trait à la réglementation des valeurs mobilières;
5. assumer la responsabilité de son rendement en tant que chef de file des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada.

Des renseignements sur les initiatives projetées en ce qui a trait à la réalisation de ces priorités sont fournis au début du rapport annuel.

Revenus et excédent de la CVMO

Dans l'ensemble, la CVMO prévoit une augmentation de ses revenus de 10,1 % par rapport aux revenus réels de 2011, en raison surtout des taux plus élevés mentionnés précédemment. Même avec cette augmentation des droits, et conformément à sa volonté de réduire l'excédent (voir ci-dessus), la CVMO prévoit un déficit de fonctionnement en 2012.

Démarche de budgétisation pour 2012

Au moment de préparer le budget de 2012, la CVMO a réussi à concilier son besoin de réduire les dépenses avec celui de mettre en œuvre les initiatives nécessaires pour s’acquitter de son mandat, qui consiste à protéger les investisseurs et à favoriser l’équité et l’efficacité des marchés financiers.

(en milliers de \$)	2011 Budget	2011 Chiffres réels	2012 Budget	Budget 2012 c. budget 2011		Budget 2012 c. chiffres réels 2011	
				\$ Écart	% Écart	\$ Écart	% Écart
Revenus	69 496	72 955	80 287	10 791	15,5	7 332	10,1
Charges	86 740	84 047	90 706	3 966	4,6	6 659	7,9
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	(17 244)	(11 092)	(10 419)	6 825		673	
Dépenses en immobilisations	1 401	1 321	2 396	995	71,0	1 075	81,4

L’augmentation du budget de 2012 comprend des investissements dans un certain nombre de nouvelles initiatives stratégiques. Alors que le personnel affecté à ces initiatives proviendra en partie d’une réaffectation des ressources existantes, la portée des initiatives est telle que des ressources supplémentaires seront nécessaires et celles-ci sont prévues au budget.

Le budget de 2012 comprend les ressources nécessaires pour embaucher de nouveaux employés et obtenir des services conseils en vue de faire face aux problèmes de structure des marchés qui ne cessent de croître tant en nombre qu’en complexité. Des fonds supplémentaires sont en outre prévus afin de mettre sur pied le nouveau groupe chargé de la réglementation des dérivés de gré à gré. Ces initiatives sont conformes aux résultats que vise la CVMO en matière de réglementation.

La CVMO s’est engagée à devenir un organisme de réglementation du XXI^e siècle. Pour commencer, des ressources conseils ont été mobilisées afin de préparer un plan stratégique exhaustif. Ce plan offrira une feuille de route pour les priorités et les investissements opérationnels futurs. Pour être un organisme de réglementation du XXI^e siècle, la CVMO doit également attirer, maintenir en poste et motiver du personnel possédant l’éventail de compétences et l’expérience nécessaires. Un personnel compétent, dont des spécialistes de la recherche et de l’analyse des marchés et des produits, est une ressource de plus en plus importante. Selon la CVMO, devenir un employeur de premier plan lui permettra de mieux attirer ces types de ressources. En vue d’atteindre ces résultats, des ressources ont été ciblées afin de définir une stratégie axée sur le talent et de mettre sur pied la structure organisationnelle et le contexte de perfectionnement appropriés. *(Pour obtenir plus de renseignements, voir le Message du président.)*

Le budget prévoit une augmentation des charges de 6,6 millions, soit 7,9 % par rapport à celles de 2011 et 4,6 % par rapport au budget de 2011. Le niveau de l’augmentation proposée est conforme à ce que souhaitent les organismes de réglementation d’autres territoires de compétence. Les salaires et les avantages sociaux, d’un montant de 69,9 millions de dollars, soit 77,1 % du budget, comprennent une augmentation de 4,0 millions de dollars, soit 5,6 %, par rapport à 2011. L’augmentation annuelle moyenne des charges attribuables au personnel a été de 1,9 %. La hausse des salaires et des avantages sociaux comprend l’intégralité des coûts du personnel embauché en 2010–2011, ainsi que l’augmentation des coûts des prestations de santé. Onze nouveaux postes ont été approuvés dans le cadre des initiatives stratégiques mentionnées plus haut. Davantage de ressources ont été mobilisées afin d’appuyer les commissaires de la CVMO et d’améliorer la rapidité de ses processus d’arbitrage. Du personnel a également été ajouté afin de soutenir les nouvelles orientations et démarches en matière d’application de la loi et de conformité. Notre objectif est de mettre de l’avant des dossiers importants qui ont des répercussions nettement dissuasives afin de protéger les investisseurs et les marchés.

L’importante augmentation du budget d’immobilisations comprend le remplacement d’ordinateurs personnels et portatifs étant donné que la majeure partie des contrats de location des ordinateurs de la CVMO arrive à échéance en 2012 et qu’ils doivent être remplacés.

Le bail actuel des locaux de la CVMO prend fin le 31 août 2012. Si la décision de déménager était prise, des améliorations locatives seraient entreprises en 2012. Pour l’heure, aucune disposition n’a été prise dans l’attente d’une décision concernant l’emplacement et les conditions du nouveau bail.

Annexe A

Adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS)

En 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR canadiens pour les entreprises tenues de rendre des comptes publics seraient les IFRS aux fins des rapports intermédiaires et annuels des exercices commençant à partir du 1^{er} janvier 2011.

En octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a approuvé une modification à l'introduction de son manuel afin de permettre à un « autre organisme gouvernemental », tel que la CVMO, de déterminer, en évaluant son mandat et en tenant compte de son objet, de ses objectifs, de ses limites et des besoins des utilisateurs, les principes comptables appropriés qu'il souhaite appliquer.

Un addenda au Budget 2010 de l'Ontario exprimait des inquiétudes au sujet de la diversité des principes comptables utilisés dans le secteur public ontarien. Il indique que des modifications seront proposées à la *Loi sur l'administration financière* ainsi qu'à d'autres lois « afin de clarifier le pouvoir du gouvernement de dicter aux organismes faisant partie des comptes consolidés de la province quelles méthodes comptables utiliser lorsqu'ils préparent leurs états financiers ».

En début d'exercice, le personnel de la CVMO a rencontré celui du ministère des Finances, du Bureau du contrôleur provincial et du Bureau du vérificateur général pour expliquer pourquoi la CVMO croyait que l'application des IFRS était la méthode comptable qui lui convenait le mieux. Après discussions et à la suite d'analyses démontrant que l'incidence éventuelle de l'adoption des IFRS plutôt que des principes du CCSP sur la CVMO n'était pas importante, le Bureau du contrôleur provincial a accepté le point de vue de la CVMO et conclu que les IFRS étaient la méthode comptable qui convenait le mieux à la CVMO et que les états financiers préparés en conformité avec les IFRS peuvent répondre aux besoins de la province et des utilisateurs des services de la CVMO.

La date du passage de la CVMO aux IFRS est le 1^{er} avril 2010. Les premiers états financiers préparés en conformité avec les IFRS sont prévus pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Comme l'exigent les IFRS pour l'année de transition, les montants déclarés par la CVMO pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 seront retraités conformément aux IFRS, ainsi que l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2010.

Rapport de situation sur le plan de transition de la CVMO

Les IFRS ont recours à un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR canadiens. Cependant, il y a des différences sur le plan de la constatation et de la mesure des éléments d'actif et de passif, ainsi que sur celui de la présentation et de la communication de l'information connexe. La CVMO a préparé un plan de passage aux IFRS pour préparer l'organisme à cette transition. Ce plan comporte trois phases connexes : portée et planification, conception et construction ainsi que mise en œuvre et examen.

À l'heure actuelle, le plan de transition est sur la bonne voie. La CVMO en est actuellement à la phase de mise en œuvre et d'examen. À cette étape, la CVMO met la dernière main à :

- l'analyse des répercussions de la conversion aux IFRS;
- l'approbation et la mise en œuvre des conventions comptables, y compris les décisions liées à l'adoption rétrospective ou prospective;
- la mise en œuvre et aux essais des nouveaux processus, systèmes et contrôles;
- la formation sur les IFRS destinée au personnel et aux membres du Comité de vérification;
- la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture conforme aux IFRS.

À ce jour, la CVMO a terminé son évaluation détaillée des différences entre les PCGR canadiens et les IFRS, notamment les différences en matière de comptabilité et de communication de l'information après le passage aux IFRS. Elle a déterminé et évalué tous les domaines qui seront touchés par l'adoption des IFRS. Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments du plan de transition de la CVMO, les jalons importants et la situation actuelle.

PHASES ET PRINCIPALES ACTIVITÉS	JALONS (<i>échancier prévu</i>)	SITUATION ET COMMENTAIRES
Phase 1 – Portée et planification – 2010		
<p>Préparation d'un plan de projet initial.</p> <p>Évaluation initiale de tous les comptes afin de déterminer les différences relatives aux mesures, à la comptabilité et à la communication de l'information entre les conventions comptables actuelles et les IFRS.</p> <p>Détermination des dispenses en vertu des IFRS 1 devant être choisies.</p> <p>Évaluation de l'incidence des IFRS sur le contrôle interne de l'information financière et les systèmes d'information.</p> <p>Participation du personnel aux programmes de formation de la CVMO.</p>	<p>Détermination des différences liées aux IFRS, des dispenses en vertu des IFRS 1 devant être choisies et de leur incidence sur les contrôles et les systèmes.</p>	<p>Plan du projet détaillé achevé.</p> <p>Détermination des différences liées aux IFRS, des dispenses en vertu des IFRS 1 devant être choisies et de leur incidence sur les contrôles et les systèmes achevée.</p> <p>Formation sur les IFRS en cours.</p>
Phase 2 – Conception et construction – 2011		
<p>Proposition par le personnel des choix relatifs aux conventions comptables des IFRS, y compris les dispenses en vertu des IFRS 1 devant être choisies.</p> <p>Discussion avec le Comité des finances et de la vérification relativement aux choix disponibles en matière de conventions comptables.</p> <p>Conception et mise au point des changements requis au contrôle interne de l'information financière et aux systèmes d'information.</p> <p>Élaboration d'une version préliminaire du contenu des états financiers préparés en conformité avec les IFRS.</p> <p>Formation sur les IFRS, y compris la formation destinée aux membres du Comité des finances et de la vérification.</p>	<p>Approbation par le Comité des finances et de la vérification de la CVMO des recommandations relatives aux conventions et des exemptions aux IFRS 1 devant être choisies.</p> <p>Achèvement des changements à apporter au contrôle interne de l'information financière et aux systèmes d'information et élaboration d'une version préliminaire du contenu des états financiers en conformité avec les IFRS.</p>	<p>Évaluation détaillée des principales normes des IFRS, y compris la détermination des choix en matière de conventions et la quantification des incidences, et évaluation et détermination des changements clés à apporter au contrôle interne de l'information financière et aux systèmes d'information achevés.</p> <p>Approbation par le Comité des finances et de la vérification des recommandations relatives aux conventions et des dispenses en vertu des IFRS 1 obtenue.</p> <p>Version provisoire de la présentation des états financiers terminée.</p> <p>Séance de formation organisée pour les membres du Comité des finances et de la vérification et autres membres du conseil de la CVMO.</p> <p>Formation du personnel de la CVMO en cours.</p>

PHASES ET PRINCIPALES ACTIVITÉS	JALONS (<i>échancier prévu</i>)	SITUATION ET COMMENTAIRES
Phase 3 – Mise en œuvre et examen – 2012		
<p>Étude de l'incidence du passage aux IFRS sur le rendement financier, le bilan, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis et la communication de l'information dans le rapport de gestion.</p> <p>Discussion avec le Comité des finances et de la vérification concernant l'approbation de la version provisoire des états financiers.</p> <p>Essais des nouveaux processus, systèmes et contrôles.</p> <p>Préparation de la version provisoire de la présentation des états financiers comparatifs de 2011, y compris les notes afférentes.</p> <p>Préparation des états financiers comparatifs en conformité avec les IFRS, y compris les notes afférentes, au 31 mars 2012.</p> <p>Surveillance de la mise à jour continue des IFRS et détermination de l'incidence sur les états financiers de la CVMO.</p>	<p>Divulgence de l'incidence quantitative du passage aux IFRS, si elle est connue, dans le rapport de gestion de 2011.</p> <p>Approbation du Comité de vérification de la CVMO de la présentation des états financiers.</p> <p>Approbation des états financiers 2012 définitifs préparés en conformité avec les IFRS.</p> <p>Mise à l'essai des processus à jour.</p>	<p>Évaluation et sélection des conventions comptables terminées. Quantification des répercussions importantes sur le bilan d'ouverture terminée et présentée dans le présent rapport de gestion.</p> <p>Le reste des activités de la phase 3 sont en cours et elles devraient s'achever selon le calendrier établi.</p> <p>Approbation des états financiers 2012 préparés en conformité avec les IFRS au 1^{er} trimestre de 2013.</p>

Résumé des principaux changements prévus

Selon l'analyse de la CVMO des différences prévues entre les IFRS et le traitement comptable actuel dans le cadre des PCGR canadiens, à l'exception des éléments mentionnés ci-dessous, l'incidence de l'adoption des IFRS sur les états financiers ne semble pas être importante. De plus, la CVMO ne prévoit pas que l'adoption initiale des IFRS aura une incidence considérable sur les conventions comptables, les systèmes d'information ainsi que les processus administratifs et de contrôle existants.

Incidence des IFRS 1 : première adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS 1)

a. Coût réputé

Les IFRS 1 permettent à un nouvel adopteur de mesurer les immobilisations corporelles à la date du passage aux IFRS à leur juste valeur en tant que coût réputé (ou, dans certaines circonstances, d'utiliser une réévaluation antérieure en vertu des PCGR), par opposition à une application rétrospective complète du modèle du coût dans le cadre des IFRS. En vertu de cette option, la juste valeur en tant que coût réputé deviendra le nouveau montant du coût pour l'évaluation des éléments d'actif au moment de la transition.

La majorité des immobilisations de la CVMO se compose de matériel informatique et d'applications connexes et d'améliorations locatives. Il est peu probable que ces éléments d'actif s'apprécient et il pourrait être long et (ou) coûteux d'en évaluer la juste valeur. Il est improbable que le passage à la juste valeur modifie ou améliore considérablement l'information que présente la CVMO.

La CVMO ne prévoit pas se prévaloir de la dispense en vertu des IFRS 1 pour redresser les immobilisations corporelles à la juste valeur en tant que coût réputé dans le cadre des IFRS. La CVMO prévoit utiliser le coût historique en vertu des PCGR canadiens comme coût dans le cadre des IFRS au moment de la transition.

b. Avantages sociaux des employés

Tous les employés admissibles de la CVMO participent au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées. Le passage aux IFRS ne devrait avoir aucune incidence sur le traitement comptable.

La CVMO maintient également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour les présidents et les vice-présidents actuels et précédents.

Conformément à la NCI 19 sur les avantages sociaux, une entité peut choisir d'utiliser la méthode de la « marge » qui exige, à tout le moins, que seule une partie déterminée des gains et des pertes actuariels soit constatée. L'application rétrospective de cette méthode nécessite que l'entité divise les gains et les pertes actuariels cumulatifs depuis la création du régime jusqu'à la date du passage aux IFRS en une partie constatée et une partie non constatée. Cependant, les IFRS 1 permettent à un nouvel adopteur de choisir de constater la totalité des gains et des pertes actuariels cumulatifs à la date du passage aux IFRS, même s'il a recours à la méthode de la marge pour les gains et les pertes actuariels ultérieurs. Si un nouvel adopteur fait ce choix, il doit l'appliquer à tous les régimes. La CVMO prévoit de choisir la dispense pertinente en vertu des IFRS 1 et de continuer d'avoir recours à la méthode de la marge.

Aux termes de la NCI 19, l'obligation d'ouverture au titre des prestations constituées en vertu des régimes de retraite complémentaires qu'administre la CVMO serait identique à l'obligation encourue en vertu des PCGR canadiens. Cependant, le passif au titre des prestations constituées augmenterait du montant de la perte actuarielle cumulative constatée à la date de la transition. La CVMO s'attend à ce que l'incidence du changement au 1^{er} avril 2010 donne lieu à une diminution de l'excédent de fonctionnement d'ouverture de 35 000 \$, qui sera compensée par une augmentation du passif au titre des régimes de retraite.

Les IFRS 1 prévoient également une dispense facultative en ce qui a trait à la présentation de l'information en vertu de la NCI 19. Parmi l'information qui doit être divulguée en vertu de la NCI 19, une entité doit publier, pour l'année en cours et les quatre années précédentes, la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, la juste valeur de l'actif du régime, l'excédent ou le déficit du régime et les rajustements techniques du passif du régime. La dispense en vertu des IFRS 1 permet à un nouvel adopteur de divulguer ces montants au fur et à mesure que ces montants sont déterminés de façon prospective pour chaque période comptable à partir de la date de passage aux IFRS. La CVMO prévoit se prévaloir de cette dispense et de fournir l'information de façon prospective à partir de la date de transition.

Incidence des immobilisations corporelles (NCI 16)

La NCI 16 permet d'utiliser le modèle du coût ou celui de la réévaluation pour ces éléments d'actif. Dans le cas du modèle du coût, les éléments d'actif sont comptabilisés au coût moins les amortissements et les pertes de valeur cumulés. Dans le cas du modèle de la réévaluation, les éléments d'actif dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable peuvent être comptabilisés au montant réévalué. La CVMO prévoit appliquer le modèle du coût aux immobilisations corporelles.

La NCI 16 exige en outre que l'amortissement d'un élément d'actif commence dès qu'on peut l'utiliser. La CVMO commence à amortir un élément d'actif au début de l'exercice qui suit son acquisition. Conformément aux IFRS 1, ce rajustement sera constaté dans l'excédent de fonctionnement d'ouverture au moment du passage aux IFRS. La CVMO s'attend à ce que l'incidence du changement au 1^{er} avril 2010 donne lieu à une diminution de l'excédent de fonctionnement d'ouverture de 32 000 \$, qui sera compensée par une réduction correspondante des immobilisations corporelles.

Incidence des autres choix relatifs aux conventions comptables

Le bilan de la CVMO comprend un solde de 98 244 \$ au titre du surplus d'apport. Ce montant correspond à la valeur de l'actif que le gouvernement de l'Ontario a transféré à la CVMO lorsque cette dernière est devenue un organisme autofinancé. Les IFRS n'abordent pas spécifiquement les surplus d'apport. La NCI 8 requiert que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle s'assure que la convention comptable soit appliquée en conformité avec le *cadre des IFRS*. Par conséquent, la CVMO a décidé de transférer le montant du surplus d'apport à l'excédent de fonctionnement, ce qui entraîne une augmentation de l'excédent de fonctionnement d'ouverture de 98 244 \$ en date du 1^{er} avril 2010.

Activités

La CVMO a examiné l'incidence du passage aux IFRS sur tous les aspects de ses activités et a déterminé que l'adoption des IFRS n'aurait pas de répercussions importantes sur ses activités.

Contrôle interne de l'information financière

À l'heure actuelle, la CVMO a déterminé que le contrôle interne de l'information financière applicable à ses processus actuels de préparation de rapports en vertu des PCGR canadiens est fondamentalement identique à ce qui sera requis dans le contexte d'information des IFRS. Le passage aux IFRS n'aura pas d'incidence importante sur le contrôle interne de l'information financière.

Systemes et processus d'information

En se fondant sur les travaux effectués jusqu'à maintenant, la CVMO ne prévoit pas que l'adoption des IFRS aura une incidence générale sur ses systèmes et processus d'information. En raison de la nature limitée des différences notées dans le cadre du processus de conversion, la CVMO estime que ses systèmes et processus d'information actuels permettront la préparation d'états financiers conformes aux IFRS.

Expertise en matière d'information financière

La CVMO a mis en œuvre un plan détaillé de formation du personnel, dirigé par le Bureau du chef comptable de la CVMO, qui aborde tous les aspects du projet de passage aux IFRS. Un certain nombre de séances de formation relatives à des normes spécifiques et des séances de formation personnalisées concernant le passage aux IFRS ont été données aux membres concernés du personnel, y compris à ceux qui ont des responsabilités en matière d'information financière. Les membres du Comité des finances et de la vérification ont reçu une formation sur les IFRS pour les aider à s'acquitter de leur rôle de supervision.

Participation du Comité des finances et de la vérification

Comme le mentionne le plan de transition, le Comité des finances et de la vérification de la CVMO a été informé des progrès du plan de passage aux IFRS, y compris l'examen de l'échéancier de mise en œuvre, les implications des IFRS pour la Commission et une vue d'ensemble de l'incidence sur les états financiers. Les membres du Comité ont discuté et approuvé tous les choix relatifs aux conventions comptables (et les politiques choisies).

Changements apportés aux IFRS

Le personnel surveille les changements proposés aux IFRS. Il continuera d'évaluer l'incidence éventuelle des changements proposés sur la CVMO et déterminera si la CVMO doit adopter de façon précoce l'une ou l'autre des nouvelles normes internationales.